

# TRANSFORMATIC

## 5 L'ESSENTIEL EN POINTS

- Les véhicules de société "dérivé VP" sont exemptés de TVS et leur TVA est récupérable.
- La réversibilité, assurée par les carrossiers, facilite leur revente sur le marché de l'occasion.
- La garde des différentes pièces démontées est assurée par les carrossiers.
- Leur valeur résiduelle chez les loueurs est minorée par le coût de la réversibilité et la fermeture de certains marchés de seconde vie.
- Les modèles SUV peuvent bénéficier d'une transformation "dérivé VP".

**LE MARCHÉ "DÉRIVÉ VP" EST ESTIMÉ À 125.000 VÉHICULES EN FRANCE. CE MARCHÉ EST FISCALEMENT ANIMÉ PAR LA TVA RÉCUPÉRABLE ET L'EXEMPTION DE LA TVS. MALGRÉ CES BONUS, CETTE NICHE TARIFAIRE SOIGNE SES DÉFAUTS EN ESSAYANT DE FACILITER LA REVENTE DE CES VÉHICULES COMPROMISE PAR LA FERMETURE DE CERTAINS MARCHÉS.**

### EN QUOI CONSISTE LA TRANSFORMATION D'UN VP EN VU ?

Cette transformation s'applique sur des Véhicules Particuliers (VP) équipés de hayons ou les monospaces, dotés d'au moins un mètre de longueur utile de chargement que l'on transforme en Véhicules Utilitaires (VU).

Cette modification implique :

- la suppression des sièges arrière,
- la suppression des ceintures de sécurité arrière et les points d'arrimage,
- la pose d'un arrêt de charge derrière les sièges avant,
- une étiquette de masse à poser en bas de l'aile avant.

Pour agrémenter la transformation du véhi-

cule et le protéger des petites dégradations liées aux chargements d'objets, les équipements suivants peuvent être installés :

- des protections latérales arrière du coffre,
- une tablette cache-bagages,
- une rehausse d'arrêt de charge,
- des tapis antidérapant,

